



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie éolienne

Question au Gouvernement n° 2897

Texte de la question

## APPEL À PROJETS POUR LES ÉOLIENNES

M. le président. La parole est à M. Daniel Fidelin, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Daniel Fidelin. Madame la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, le paquet " Énergie-climat " a été adopté, sous la présidence française de l'Union européenne, par l'ensemble des 27 chefs d'État lors du Conseil européen des 11 et 12 décembre 2008 puis validé par le Parlement européen.

Nous nous réjouissons de ce plan qui vise, d'ici à 2020, à diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, à réduire de 20 % la consommation d'énergie et à augmenter de 20 % la part des énergies renouvelables. Pour la France, la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie devra s'élever à 23 %. Cet objectif ambitieux, nous le savons, repose essentiellement sur le développement de l'éolien, pour 25 000 mégawatts, dont un engagement de 6 000 mégawatts pour l'éolien en mer - objectif proposé par la mission parlementaire et confirmé par le Grenelle 2 de l'environnement.

Depuis plusieurs mois, les industriels ont engagé des études et ont mené de vraies concertations avec les élus, les associations de protection de l'environnement et les pêcheurs. Des territoires entiers attendent avec grand intérêt les décisions du Gouvernement.

Madame la ministre, alors que le Président de la République a évoqué ce sujet ce matin à Nantes, pouvez-vous indiquer à la représentation nationale quels sites ont été retenus pour accueillir les parcs éoliens *offshore*, ainsi que leur puissance ? En fait, pouvez-vous nous dévoiler la carte dite des zones propices ? Pouvez-vous également nous confirmer le lancement du premier appel à projets ?

Je souhaite vous rappeler, madame la ministre, que les villes du Havre et de Saint-Nazaire travaillent depuis plusieurs mois en synergie pour d'offrir aux industriels les meilleures conditions d'accueil.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur cet appel à projets, notamment sur sa puissance et son calendrier ? Enfin, dans quel délai pouvons-nous espérer voir les éoliennes tourner au large de nos côtes ?

M. le président. La parole est à Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, *ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement*. Monsieur Fidelin, ce matin, à Saint-Nazaire, devant les ouvriers des Chantiers de l'Atlantique, le Président de la République a annoncé le lancement de l'éolien en mer. Avec le Premier ministre, le chef de l'État a retenu la plus ambitieuse des options envisagées, pour une puissance de 3 000 mégawatts.

Cinq sites sont sélectionnés : Dieppe Le Tréport, Fécamp - dans votre circonscription -, Courseulles-sur-mer, dans le Calvados, Saint-Brieuc et Saint-Nazaire. Tout ira très vite : le Premier ministre a souhaité que le cahier des charges de ce premier appel à projets soit mis en consultation dans les quinze jours.

C'est d'abord une victoire pour l'environnement : l'électricité éolienne *offshore* est l'une des plus " décarbonnées " et elle offre un excellent rendement. C'est aussi une victoire pour l'emploi vert. Le Grenelle est source d'emplois industriels, d'emplois ouvriers en France. Le Président de la République évoquait ce matin le chiffre de 10 000 emplois directs.

Sous l'autorité du Premier ministre, nous resterons très vigilants pour que le cahier des charges de l'appel d'offres intègre de bons critères qui permettent de faire émerger une filière industrielle en France. La France

dispose de tous les atouts pour devenir le leader mondial de l'énergie éolienne *offshore*.

Enfin, monsieur le député, c'est une victoire du Grenelle de l'environnement, une victoire sur les " climato-sceptiques " et sur les " Grenello-sceptiques ", qui se rejoignent dans leur combat, une victoire sur tous ceux qui prétendent que le Grenelle ne sert à rien, soutiennent que, depuis la crise économique, sa mise en oeuvre coûte trop cher, sur ceux qui prédisent qu'il ne sera pas appliqué. Mesdames et messieurs les députés, le lancement de l'éolien en mer leur apporte le plus beau et le plus clair des démentis. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. François Loncle. C'est du vent !

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Fidelin](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2897

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable, transports et logement

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable, transports et logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 janvier 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 janvier 2011